

Dakar, le 03 juillet 2022

DÉCLARATION SUR LA DISSOLUTION DU FNDC PAR LA JUNTE EN GUINÉE

Y EN A MARRE a appris avec stupéfaction et une profonde indignation la prétendue dissolution du mouvement citoyen Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) par la junte militaire au pouvoir en Guinée depuis le 5 septembre 2021.

Cette décision illégale du CNRD est le reflet autoritaire d'une transition qui veut confisquer les libertés individuelles et collectives des citoyens épris de justice sociale et de démocratie.

L'exercice des droits et libertés fondamentaux des citoyens ne fait l'objet d'aucune reconnaissance ou statut de la part du pouvoir politique et encore moins d'un dictateur.

Le FNDC, comme tous les mouvements citoyens, tire sa légitimité du peuple guinéen. Il n'a donc besoin ni d'approbation ni d'autorisation pour parler au nom de ceux qui s'y reconnaissent.

Y EN A MARRE proteste et condamne vigoureusement cette volonté du CNRD depuis des mois, de faire taire toutes les voix divergentes et renouvelle son soutien et son accompagnement indéfectible au FNDC, fer de lance de la lutte démocratique en Guinée pour un retour à l'ordre constitutionnel.

Y EN A MARRE et d'autres mouvements citoyens s'engageront dans des actions au niveau panafricain et auprès de la communauté internationale, pour que la junte du Colonel Mamadi Doumbouya engage le processus de retour à l'ordre constitutionnel en Guinée.

La Coordination

